

Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'UE (SCEG) 29-31 octobre 2017, Tallinn

Informations de base

Session I: L'avenir de l'Union économique et monétaire (UEM). Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et le cadre juridique de l'UE

La Commission européenne a lancé un vaste débat sur l'avenir de l'UE-27 en présentant le 1^{er} mai 2017 le [livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#). Le livre blanc décrit les moteurs de changement pour la prochaine décennie et décrit un éventail de scénarios sur les possibilités d'évolution de l'Europe d'ici à 2025. Ce livre blanc a ouvert un débat sur l'avenir de l'UE-27 et a été suivi de cinq documents de réflexion plus détaillés et spécifiques.

L'un d'entre eux était le [document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire](#), publié le 31 mai 2017. Ce document de réflexion vise à encourager le débat centré spécifiquement sur l'UEM pour parvenir à une position commune sur sa conception future. Les options présentées dans le document de réflexion envisageraient des actions dans trois domaines clés:

1. achèvement d'une véritable Union financière;
2. achèvement d'une Union économique et budgétaire plus intégrée; et
3. ancrage de la responsabilité démocratique et renforcement des institutions de la zone euro.

En outre, l'objectif de ce document de réflexion est d'aider à obtenir un consensus sur les moyens de relever les futurs défis pour achever l'UEM. Le président Jean-Claude Juncker a encouragé à faire progresser ce débat dans son [discours sur l'état de l'Union 2017](#) le 13 septembre 2017 en présentant sa vision sur l'avenir de l'Europe. Par exemple, M. Juncker a exprimé son ferme appui à l'idée de passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil dans certaines questions fiscales. Il a fait observer que l'UEM devrait progressivement devenir un Fonds monétaire européen au sein de l'UE. M. Juncker a également évoqué la nécessité de créer un poste de ministre de l'économie et des finances européen.

Toutes les règles de la zone euro ne sont pas définies par le cadre juridique de l'UE. [Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire](#) (TSCG) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et représente une approche intergouvernementale qui a suivi la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF, 2010) et du Mécanisme européen de stabilité (MES, 2012). La disposition principale du TSCG est le «pacte budgétaire», qui représente une obligation d'introduire une règle d'équilibre budgétaire (un déficit structurel de 0,5 % du PIB ou inférieur) dans la législation nationale. Des règles plus strictes au niveau national doivent servir à renforcer un sentiment d'implication dans les règles budgétaires de l'UE. Selon l'article 16 du TSCG, les mesures nécessaires pour l'incorporation des dispositions de fond dans le cadre juridique de l'UE doivent être prises au plus tard le 1^{er} janvier 2018. La Commission a publié sa communication [Pacte budgétaire: état des lieux](#) sur ce dossier le 22 février 2017, en indiquant qu'une telle incorporation permettrait de parvenir à une responsabilité démocratique plus importante et à une plus grande légitimité dans l'UE. Afin de renforcer la responsabilité démocratique, la [résolution du Parlement européen du 16 février 2017](#) conclut qu'il faut consolider les rôles des parlements nationaux et du Parlement européen dans le nouveau cadre de gouvernance

économique, accroître la participation des parlements nationaux au semestre européen et reformer la conférence interparlementaire sur la SCEG pour la rendre plus substantielle.

Comme le prévoit le livre blanc, les débats sur l'avenir de l'Europe, notamment celui sur l'approfondissement de l'UEM, servent de contribution pour que Conseil européen adopte ses premières conclusions d'ici fin 2017 et prenne une décision concernant le déploiement en temps utile d'un plan d'action pour les élections au Parlement européen, qui auront lieu en juin 2019.

Quelques points de discussion:

- 1) Quelle est votre vision de la conception future de l'UEM et comment y parvenir?
- 2) Comment renforcer la responsabilité démocratique et quel serait le rôle des parlements nationaux?
- 3) Quel type de cadre politique et juridique est approprié à l'UEM?